

## CONFIANCE SOLIDAIRE

CODE ISIN: FR0010515601 - Part C

FIA de droit français

Société de gestion: ECOFI INVESTISSEMENTS - Groupe CREDIT COOPERATIF

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce FIA. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel.

Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce FIA et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

### Objectifs et politique d'investissement

De classification « obligations et autres titres de créances libellés en euro », le FCP a pour objectif de battre son indicateur de référence (EONIA OIS + 0,30%) par une allocation en produits de taux sélectionnés en considération de critères éthiques (l'EONIA étant la principale référence du marché monétaire de la zone Euro).

Le FCP est géré selon les principes de la gestion ISR engagée (investissement socialement responsable) définie par le code de transparence AFG-FIR pour les fonds ISR grand public engagés et selon la méthodologie établie par la société de gestion et accessible sur son site internet [http://www.ecofi.fr/fileadmin/doc/Code\\_de\\_Transparence\\_pour\\_les\\_fonds\\_ISR\\_Engages.pdf](http://www.ecofi.fr/fileadmin/doc/Code_de_Transparence_pour_les_fonds_ISR_Engages.pdf).

Le FCP est spécialisé dans la gestion en direct d'obligations et de titres de créances négociables de la zone Euro (y compris à travers des pensions sur titres). Le processus de gestion repose sur les considérations en matière de perspectives macroéconomiques et de dynamique des taux d'intérêt à court et moyen terme, en vertu desquelles le gérant prend des positions en jouant sur les rendements et les échéances.

Les instruments en portefeuille sont libellés en euros et émis par des Etats de la zone Euro ou par des entreprises privées. Les émissions ou à défaut les émetteurs privés doivent bénéficier au moment de leur acquisition d'une notation délivrée par l'agence Standard & Poor's, ou une agence équivalente, la seconde meilleure notation ne pouvant être inférieure à la note « BBB- », ou être de qualité jugée équivalente par la SGP. La détermination de la qualité d'un titre procède avant tout d'une analyse de la société de gestion. La société de gestion n'est pas dépendante des analyses fournies par les agences de notation. La part des émetteurs ayant une note inférieure à « BBB- » ou inexistante, et après appréciation de la SGP, est en permanence plafonnée à 10 % de l'actif.

La fourchette de sensibilité aux taux d'intérêt à l'intérieur de laquelle le FIA est géré est comprise entre « -3 » et « +4 » (y compris les interventions sur les produits dérivés).

Le FCP a pour particularité de contribuer à la dotation en moyens financiers de personnes morales françaises ou européennes non cotées ayant la qualité d'acteurs

solidaires (microcrédit, entreprises d'insertion ...). Les investissements solidaires représentent en permanence entre 5 % et 10 % du portefeuille.

Ces investissements sont généralement réalisés en titres non cotés et non notés. La rémunération exigée tient compte de l'objectif social de ces entreprises solidaires et peut donc être inférieure à celle du marché. Les titres émis se caractérisent généralement par leur faible liquidité. En considération de cette caractéristique, les investissements solidaires sont de courte durée (3 mois maximum). Ils peuvent être faits sur une période plus longue, moyennant une garantie de rachat accordée par un établissement de crédit tiers.

La part des émetteurs français visés à l'article L. 3332-17-1 du code du travail représente quant à elle au moins 5 % de l'encours du FCP.

L'utilisation de produits dérivés porte sur des instruments de couverture de taux à terme et sur des opérations d'échange de taux d'intérêts (swaps) permettant d'échanger soit une rémunération à taux fixe contre une rémunération à taux variable, soit une rémunération à taux variable contre une autre rémunération variable. Le suivi du risque global est calculé selon la méthode de l'engagement. Ces opérations sont prises en compte dans le calcul de la sensibilité du FCP.

Les OPCVM et/ou FIA français, relevant des classifications AMF « monétaire court terme », « monétaire », « obligations et autres titres de créances libellés en euro » ou « diversifié », gérés par ECOFI INVESTISSEMENTS sont éligibles dans la limite de 10% maximum de l'actif net du FCP.

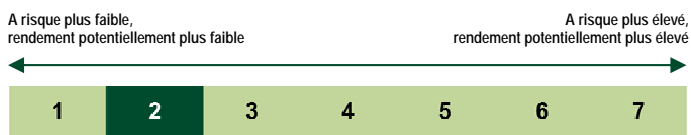
Les revenus nets et plus-values nettes sont capitalisés annuellement.

La durée de placement recommandée est de neuf (9) mois.

La valeur liquidative est quotidienne (en présence de jours fériés, la VL est calculée le jour ouvré immédiatement précédent et est datée du dernier jour férié). Les demandes de souscription et de rachat sont centralisées par le dépositaire à 11h30 et exécutées à cours inconnu (soit sur la base des cours de clôture du jour), avec règlement des rachats dans un délai maximum de cinq jours suivant celui de l'évaluation.

### Profil de risque et de rendement

#### Indicateur de risque



L'indicateur synthétique de risque est basé sur la volatilité historique du portefeuille au cours des 5 dernières années. Le fonds est classé dans la catégorie 2 en raison de son exposition au marché obligataire de la zone Euro. Son profil de rendement /risque est modéré.

Les données historiques utilisées pour le calcul de l'indicateur synthétique, pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur du FIA.

La catégorie de risque associée à ce FIA n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.

La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ».

Le capital initialement investi ne bénéficie d'aucune garantie.

#### Risque(s) important(s) non pris en compte dans l'indicateur :

Risque crédit : risque de défaut (qui pèse sur un créancier de voir son débiteur ne pas être en mesure d'honorer les engagements qu'il a contracté à son égard) et/ou risque de dégradation de signature (réduction de la notation délivrée par une agence spécialisée).

## Frais

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation du FIA y compris les coûts de commercialisation et de distribution des actions, ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement	
Frais d'entrée	Néant
Frais de sortie	Néant

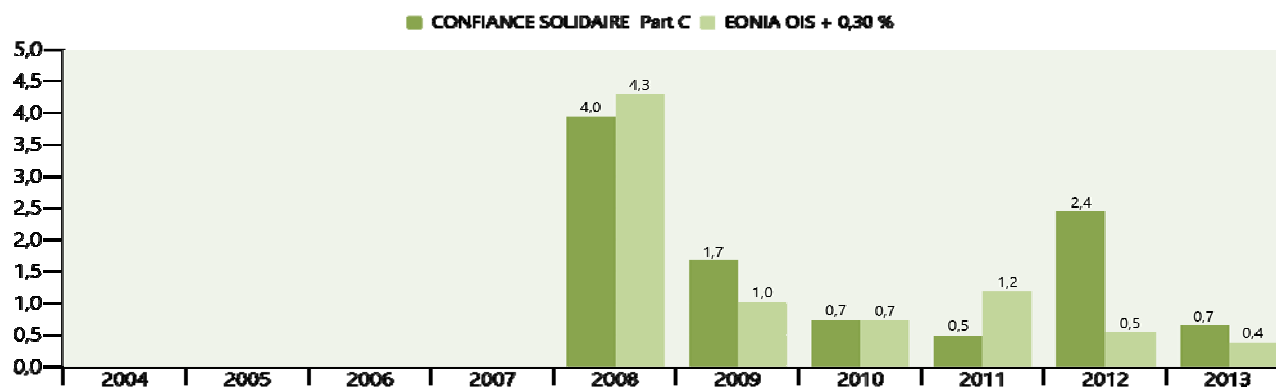
Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi.

Frais prélevés par le FIA sur une année	
Frais courants	0,61 % TTC

Les frais d'entrée et de sortie indiquent un maximum. Dans certains cas, vous pourriez payer moins. L'investisseur peut obtenir de son conseil ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie. Le chiffre des frais courants se fonde sur les frais de l'exercice précédent, clos en septembre 2013. Ces frais sont susceptibles de varier d'une année à l'autre. Les frais courants ne comprennent pas : les commissions de surperformance et les frais d'intermédiation excepté dans le cas de frais d'entrée et/ou de sortie payés par le FIA lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective. Pour plus d'information sur les frais, veuillez-vous référer à la rubrique Frais et commissions du prospectus de ce FIA, disponible sur le site internet [www.ecofi.fr](http://www.ecofi.fr).

Frais prélevés par le FIA dans certaines circonstances	
Commission de performance	Néant

## Performances passées



Les performances ne sont pas constantes dans le temps et ne préjugent pas des performances futures.

Les performances sont calculées nettes de frais (d'entrée, de sortie et de gestion).

Le FIA a été créé le 24/08/2007.

Les parts C ont été créées le 24/08/2007.

La devise de référence est EUR.

## Informations pratiques

Nom du dépositaire : CREDIT COOPERATIF

Forme juridique : FCP

Lieu et modalités d'obtention d'informations sur le FIA: Le prospectus et les derniers documents annuels et périodiques sont adressés gratuitement dans un délai d'une semaine sur simple demande écrite à la société de gestion: ECOFI INVESTISSEMENTS - Service Clients - 22 rue Joubert - 75009 Paris - Tél: 01.44.88.39.00 - Fax: 01.44.88.39.39 - email: [contact@ecofi.fr](mailto:contact@ecofi.fr).

Informations pratiques sur la valeur liquidative: la valeur liquidative est disponible sur le site internet de la société de gestion ([www.ecofi.fr](http://www.ecofi.fr))

Fiscalité: Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts du FIA peuvent être soumis à taxation. Nous vous conseillons de vous renseigner à ce sujet auprès de votre conseiller fiscal.

La responsabilité de la société de gestion ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus du FIA.

Ce FCP est agréé en France et réglementé par l'Autorité des marchés financiers (AMF).

ECOFI INVESTISSEMENTS est agréée en France et réglementée par l'AMF. Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 23/05/2014.